

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 4 SEPTEMBRE 2014 à 20 heures 00

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES, Jean-Marc CHARPENEL, Alain GOUJON, David VERDU, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD, Jean-Pierre PASCALIN, Robert CHEVALIER Carole CHEYRON.

1 – Projets en cours :

➤ Point sur le projet de rénovation de l'école - sélection du maître d'œuvre.

Par délibération en date du 10 juillet 2014 le Conseil Municipal avait décidé de lancer une procédure de consultation afin de sélectionner un maître d'œuvre pour le projet de restauration de l'école communale. Le 18 août 2014, la commission d'appel d'offre a sélectionné M. RAMADIER Fabien (architecte) afin qu'il assure cette mission de maîtrise d'œuvre sur la base d'une offre à 46 804,80€ HT pour la tranche ferme, 14 592 € HT pour la tranche conditionnelle 1 et 5929,20€ HT pour la tranche conditionnelle 2.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- de retenir l'offre de M. RAMADIER Fabien pour un montant de 46 804,80€ HT pour la tranche ferme, 14 592 € HT pour la tranche conditionnelle 1 et 5929,20€ HT pour la tranche conditionnelle 2.
- d'autoriser le Maire à signer les marchés ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

➤ Atelier municipal :

Compte rendu de la Rencontre avec l'architecte Antoine SILLAC jeudi 4 septembre

2 – Délégation du Maire relative à la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics :

Par courrier en date du 5 août 2014, Mme VIRET demande que la délibération n°2014-09 du 10 avril 2014 sur les délégations du Conseil Municipal au Maire soit complétée par une délégation relative à la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut charger le Maire de tout ou partie de ses fonctions pour la durée de son mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de déléguer le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

3 – Proposition pose et dépose illuminations de Noël par le SDED :

Dans le cadre du transfert de la compétence éclairage public, le SDED propose de réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Le Conseil Municipal doit indiquer la date à laquelle nous souhaitons que les motifs et guirlandes de Noël soient installés ainsi que le nombre de guirlandes, motifs en traversée de rue et de motifs fixes sur support ou façade nous souhaitons installer.

Le Conseil Municipal souhaite faire l'acquisition d'illuminations de Noël et déterminera ultérieurement la date de pose. Jean-Marc CHARPENEL et Alain GOUJON sont chargés d'étudier les différentes solutions d'équipements.

4 – Renforcement du réseau basse tension

➤ Quartier Moutière :

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau au poste LE VAS et COLONZELLE	
Dépense prévisionnelle HT	41 314.83 €
dont frais de gestion : 1 967.37 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	41 314.83 €
Participation communale	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

➤ Quartier les Vernets, les Launes, les Vas et les Grès

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste ST PIERRE suite à la réclamation de la SARL LA MOUTIERE	
Dépense prévisionnelle HT	26 700.25 €
dont frais de gestion : 1 271.44 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	26 700.25 €
Participation communale	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

5 – Questions diverses :

- Invitation de l'association des Maires de la Drôme à une réunion d'information « initiation au budget communal » le mardi 9 septembre à Nyons.